

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jean-Marie Surer demandant des précisions sur les processus lors de publications de données du SCRIS

Rappel de l'interpellation

Le 9 mars dernier, le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) a publié des chiffres concernant les coûts de la santé pour les Vaudois. Parmi ceux-ci, on peut lire que les primes vaudoises d'assurance-maladie ont progressé de 51% depuis l'entrée en vigueur de la LAMAL. Cette très forte progression interpelle. Sachant que les chiffres recouvrent des domaines bien spécifiques, il serait important de savoir comment le SCRIS arrive à cette conclusion. En effet, la communication de chiffres et les conclusions qu'on en tire demande la plus grande rigueur. En outre, les chiffres publiés dans ce communiqué ont fait réagir, de manière virulente, santésuisse qui a alors répondu par voie de communiqué presse. Ce dernier soulignait que d'après les calculs de santésuisse, les primes vaudoises n'auraient progressé que de 4.4% contrairement au 51% publiés par le SCRIS. Comment des organismes aussi sérieux que le SCRIS et santésuisse peuvent arriver à des conclusions aussi diamétralement opposées ? La méthodologie des deux organismes serait-elle différente ?

Les coûts de l'assurance maladie sont un sujet très sensible auprès de la population. L'objectivité de l'information et des critères sur lesquels elle est fondée pour des domaines aussi techniques qu'émotionnels est donc indispensable.

C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- Quels sont les chiffres comparés dans le communiqué de presse du SCRIS du 9 mars 2010 ?*
- Une comparaison de ces chiffres est-elle pertinente ? Compare-t-on les mêmes domaines sur une même période temporelle ?*
- Qu'en est-il de la comparaison nationale concernant la progression des primes d'assurance-maladie ?*
- Quelle méthodologie le SCRIS emploie-t-il lorsqu'il analyse ces chiffres ?*
- Comment décide-t-il de les communiquer ?*

Souhaite développer.

Réponse du Conseil d'Etat

Le 9 mars 2010, le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) publiait un communiqué de presse concernant une étude dans la série Communication statistique intitulée " Panorama du système de soins et état de santé des Vaudois ".

A peine paru le communiqué de presse annonçant la sortie de ladite publication, l'association faîtière des assureurs-maladie santésuisse réagissait de manière virulente dans un communiqué de presse en

critiquant la méthodologie du SCRIS.

Comme dans tout communiqué de presse annonçant une nouvelle publication, un certain nombre de phrases-clé pouvant susciter l'intérêt du lecteur sont mises en évidence. Aucune comparaison n'est faite, il s'agit seulement de citer des chiffres que l'on peut retrouver en lisant la publication. Le dernier paragraphe du communiqué de presse est ainsi libellé :

" Les coûts vaudois de la santé se montent à 7869 francs par habitant en 2007, contre 7247 en moyenne helvétique. Entre 1993 et 2007, la croissance annuelle moyenne des coûts de la santé par habitant, en francs constants, a atteint 1,7% dans le canton, contre 2,0% pour la Suisse. Les primes vaudoises d'assurance-maladie ont progressé quant à elles de 51% depuis l'entrée en vigueur de la LAMal en 1996. "

C'est manifestement cette dernière phrase qui a déclenché l'ire des responsables de santé suisse.

Si les responsables de santé suisse avaient lu la publication du SCRIS avant de réagir, ils y auraient noté la phrase suivante : " Alors que les coûts de la santé par habitant dans le canton de Vaud ont progressé de 32,1% en valeur nominale depuis l'entrée en vigueur de la LAMal en 1996, les primes d'assurance-maladie ont quant à elles grimpé de 51,2%. "

La progression des coûts de la santé par habitant se base sur les comptes globaux de la santé que le SCRIS établit annuellement depuis 1993. Avec des coûts de 7'869 francs par habitant en 2007 contre 5'956 francs en 1996, la croissance en francs constants est de 32,1%. Au niveau national, les coûts de la santé par habitant, établis par l'Office fédéral de la statistique selon une méthode similaire à défaut de pouvoir être parfaitement identique, se montent à 7'247 francs en 2007 contre 5'273 francs en 1996, soit une croissance de 37,4%.

La prime moyenne d'assurance-maladie dans le canton de Vaud est de 3'081 francs[1] en 2007 contre 2'038 francs[2] en 1996, en augmentation de 51,2%. En moyenne nationale, la prime est de 2'623 francs en 2007 et 1'547 francs en 1996, en hausse de 69,6%.

Dans son communiqué de presse, santé suisse affirme " Selon la statistique officielle de l'OFSP, depuis l'introduction de la LAMal, la différence entre les coûts et les primes nets de l'assurance-maladie est de 4,4% dans le canton de Vaud, et non de 50% comme le laisse abusivement entendre le communiqué du SCRIS. " Or, ni le communiqué de presse du SCRIS, ni la publication elle-même ne laisse entendre que la différence entre les coûts et les primes est de 50%. Il est uniquement fait mention de l'écart entre la prime moyenne en 1996 et la prime moyenne en 2007. santé suisse confond ainsi la différence moyenne de croissance entre deux variables, valeur d'ailleurs pour le moins étonnante[3], avec la croissance totale d'une variable entre deux périodes temporelles. Quant à l'interpellateur, il interprète les 4,4% évoqués par santé suisse comme correspondant à la croissance des primes depuis l'entrée en vigueur de la LAMal. Nous avons donc une succession d'incompréhensions dans cette affaire.

Pour répondre aux questions de l'interpellateur :

1. Le communiqué de presse du SCRIS du 9 mars ne compare aucun chiffre, il s'agit d'une suite de chiffres-clés permettant d'attirer l'attention du lecteur potentiel sur les sujets abordés dans la publication.
2. Ne s'applique pas puisqu'aucune comparaison n'est faite. Cependant, il va de soi que le SCRIS s'efforce toujours de comparer des domaines comparables sur une même période temporelle.
3. Alors que la croissance des primes moyennes d'assurance-maladie par habitant a été de 51,2% de 1996 à 2007, elle a été de 69,6% pour la Suisse.
4. Le SCRIS, comme tous les offices de statistique de Suisse, a adhéré à la Charte de la statistique publique de la Suisse qui fixe les principes fondamentaux régissant son activité, notamment l'indépendance scientifique, l'impartialité, la transparence, la crédibilité, la cohérence ou la continuité.

5. santésuisse s'est attaché à fustiger le SCRIS sur un chiffre mal compris extrait d'un communiqué portant sur une publication de 41 pages traitant de l'état de santé de la population, des naissances et des décès, du domaine ambulatoire, des établissements hospitaliers, des services de maintien à domicile, des établissements médico-sociaux et des coûts de la santé. Cette publication fait partie d'une série de publications traitant de thèmes divers issus de la statistique publique. Chaque étude est inscrite au plan statistique cantonal adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Lors de sa diffusion, chaque publication fait l'objet d'un communiqué de presse établi en collaboration avec le délégué à la communication du DFIRE.

[1]Source : Office fédéral de la santé publique

[2]Source : Office fédéral des assurances sociales. La prime cantonale moyenne pour l'année 1996 n'ayant à notre connaissance pas été publiée par canton, nous avons estimé la valeur 1996 pour le canton de Vaud - faute de mieux - à l'aide de la variation annuelle constatée pour la Suisse entre 1996 et 1997, à savoir :

“prime VD 1996” = “prime CH 1996” / “prime CH 1997” * “prime VD 1997”
= 1547 / 1668 * 2197 = 2038.

[3]Selon l'Office fédéral de la santé publique, le rapport entre les prestations et les primes cumulées est de 92,6% pour le canton de Vaud de 1997 à 2007, soit un écart de 7,4%. Gageons qu'en ajoutant l'année 1996, cet écart ne se réduise pas à 4,4%.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 août 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean